

Poids et dimensions maximums autorisés, transport de marchandises Grèce

Hauteur	4.00m
Largeur	
Véhicule à moteur/remorque	2.55m
Véhicule frigorifique	2.60m
Longueur	
Véhicule à moteur	12.00m
Remorque	12.00m
Véhicule articulé	16.50m ¹
Train routier	18.75m ²
Porte-voitures	
· à vide	18.75m
· chargé	18.75m
Poids par essieu	
essieu simple (fixe)	10.0t
essieu moteur	11.5t
essieu tandem d'un véhicule à moteur (sous réserve de respect des normes applicables aux essieux simples), avec distance entre les essieux de	
· moins de 1.00m	11.5t
· 1.00m à <1.30m	16.0t
· 1.30m à <1.80m	18.0t
· 1.30m à <1.80m et l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et d'une suspension pneumatique ou équivalente	19.0t
essieu tandem (non-moteur) de remorque/semi-remorque (sous réserve de respect des normes applicables aux essieux simples), avec distance entre les essieux de	
· moins de 1.00m	11.0t
· 1.00m à <1.30m	16.0t
· 1.30m à <1.80m	18.0t
· 1.80m ou plus	20.0t
essieu tridem (non-moteur) de remorque/semi-remorque (sous réserve de respect des normes applicables aux essieux doubles), avec une distance entre les essieux de	
· 1.30m max.	21.0t
· >1.30m à 1.40m	24.0t
Poids maximal autorisé	
Véhicule à moteur	
· à 2 essieux	18.0t
· à 3 essieux	25.0t
· à 3 essieux, si l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et de suspension pneumatique ou équivalente	26.0t
· à 4 essieux, dont deux essieux directeurs, et si l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et de suspension pneumatique ou équivalente, et si le PMA ne dépasse pas 5t/m de longueur entre les deux essieux extrêmes	32.0t
Remorque	
· à 2 essieux	18.0t
· à 3 essieux	24.0t
Véhicule articulé	
· à 4 essieux (2+2), avec une distance entre les essieux de la semi-remorque de 1.3m à 1.8m	36.0t

- à 4 essieux (2+2), avec une distance entre les essieux de la semi-remorque de plus de 1.8m, à condition que le PMA du tracteur (18t) et de l'essieu tandem de la semi-remorque (20t) soit respecté, et que l'essieu moteur soit équipé de pneus jumelés et de suspension pneumatique ou équivalente 38.0t
 - à 5/6 essieux **42.0t**
 - à 5/6 essieux (3+2/3) pour le transport de conteneurs ISO 40' 44.0t
- Train routier
- à 4 essieux (2+2) 36.0t
 - à 5/6 essieux **42.0t**

¹ si la distance maximale entre l'axe du pivot d'attelage et l'arrière de la semi-remorque est de 12m, et la distance mesurée horizontalement entre l'axe du pivot d'attelage et un point quelconque de l'avant de la semi-remorque ne dépasse pas 2.04m; sinon, la longueur maximale est de 15.50m

² si la longueur du chargement est de 15.65m et la longueur de la cabine est de 2.35m; sinon, la longueur maximale est de 18m

Source : OFAE, mars 2015